

2026/

Le 17 AVR. 2026

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2026

Bureau du courrier

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Votes pour : 12

Votes contre : 3

Absentions : 0

Date de convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire par le maire sortant, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Robert QUISSAC - Pierre-Emile SYLVAIN – Christophe RICOU – Krystelle PONTIER – Olivier MERLE – Magalie SAVOIE – Guillaume MARTIN – Amélie CAYROCHE – Justine MALLET – Camille BELIN – Clarisse DELMAS – Killian THERON – Philippe LELARD – Agnès GHIO – Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Killian THERON

Absents :

Excusés :

Procurations :

27032026- Délib-02BIS

Objet : Création des postes d'adjoints.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°27032026- Délib-02 suite à une erreur dans le nombre dans les votes. Le conseil municipal a décidé de la création de 3 postes d'adjoints à la majorité avec 0 (zéro) abstentions, 3 (trois) votes contre et 12 (douze) votes pour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

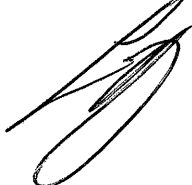
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 0 (zéro) abstention, 3 (trois) votes contre et 12 (douze) votes pour, la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Killian THERON



